



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 066 140 25 00002

Déposé le : 09/01/2025

Demandeur : SCI THEOMANE

Sur un terrain sis à : 31 Rue Joseph Sarda Garriga à
PEZILLA LA RIVIERE (66370)

Références cadastrales : 140 AM 302

SCI THEOMANE
Mr PALOMINO Jean-Philippe
25 RUE DES PALMIERS
66270 LE SOLER

LRAR 1A 207 649 3691 9

Affaire suivie par Madame TROUILLARD Emilie

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire, RECOMMANDE A.R.

REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du :

Votre lettre du 03/04/2025

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°**PC 066 140 25 00002** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PEZILLA LA RIVIERE, le 10/04/2025

Le Maire

Jean-Paul BILLES

